

Collège XXX

Académie
de YYYYYYY

Education
nationale

Le principal

Téléphone

Fax

Collège XXX

Le Principal du Collège
à
Monsieur l'Inspecteur d'Académie

le 20 février

Objet : RAPPORT CONFIDENTIEL

Monsieur l'Inspecteur,

Je tiens à vous informer que suite à une information donnée par une enseignante d'histoire géographie qui avait remarqué qu'un de ses élèves était en possession d'un fascicule sur l'Islam contenant des approches « fondamentalistes » et qui lui a demandé où il l'avait eu, ce dernier lui a répondu : « ...à la mosquée de la rue M, vous savez, la mosquée du surveillant B »

Effectivement j'ai rencontré plusieurs fois le MI/SE B, le week-end, en costume traditionnel devant une des mosquées de la rue M située à 300 mètres du Collège.

Lors d'une discussion personnelle il a fait référence à une association sociale du quartier dans laquelle il « s'impliquait afin d'aider les jeunes ».

Les informations de l'enseignante d'histoire géographie m'ont conduit à en savoir « plus » en m'adressant aux Renseignements Généraux. Les services de police avec qui nous avons fait le point sur les lieux de « culte » proches du Collège et les associations qui en sont issues dont certaines ont mis en œuvre des actions d'aide aux devoirs pour le 1^{er} et le 2^{ème} degrés, en particulier rue P et rue M. Ces mêmes services m'ont précisé que la mosquée de la rue M était une mosquée de type « Tabligh » et que Monsieur B était connu de leurs services pour fréquenter ce lieu de culte.

Je n'ai pas essayé d'avoir de renseignements complémentaires.

Cette information me semble importante, je souhaitais vous en informer. Soyez assuré de ma vigilance sur le comportement de Monsieur B au sein du Collège.

Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur, l'expression de mes sentiments dévoués et respectueux.

Le Principal

CHRONOLOGIE DES FAITS

- * 8 janvier : contact avec le responsable du commissariat du 3^{ème} arrondissement qui me conseille de me rapprocher des Renseignements Généraux
- * 13 janvier : visite de l'Inspecteur Général C
- * Prise de rendez-vous avec les Renseignements Généraux, prévu pour le 10 février mais reporté au 16 février
- * Durant la semaine du 2 au 6 février : une enseignante d'histoire nous rapporte qu'un élève de 5^{ème} lors d'un cours sur les droits de l'Homme oppose « des arguments » qu'il fonde sur le petit livre distribué « à la mosquée de la rue M, vous savez, celle du surveillant B... ».
L'enseignante est horrifiée par la teneur du texte sur la lapidation des femmes, nous en fait part et nous décidons de réagir en organisant avec elle une action pour le 8 mars, journée internationale des droits de la femme. Cette dernière organise le jeudi 12 février une réunion des collègues volontaires pour organiser cette action.
- * Nous évoquons le texte qui avait provoqué l'émoi de l'enseignante d'histoire géographie lors de la réunion avec Renseignements Généraux le 16 février.
- * Vendredi 20 février : rapport à l'Inspection Académique et au Cabinet du Recteur
- * 2^{ème} semaine de mars : l'enseignante obtient le fameux petit livre et nous en fait une copie
- * Information au cabinet du recteur avec copie de l'ouvrage par fax.
- * Information des Renseignements Généraux qui confirment l'origine Tabligh du document.
- * Mardi 16 mars : entretien avec l'Inspecteur Académique Adjoint qui me fait part d'un rapport des Renseignements Généraux qui en fait n'est que le compte rendu de notre réunion du 16 février sans apport de nouvelles informations. Remise d'une copie du petit ouvrage à l'Inspecteur Académique Adjoint.
- * Période du 12 mars au 2 avril : mise en œuvre du Plan Vigipirate.
- * Semaine du 22 au 26 mars : le surveillant B et le CPE, Mohammed H, nous présentent un candidat pour un poste d'assistant d'éducation. Le Curriculum Vitae fait référence à ses fonctions d'animateur dans une association proche géographiquement de la Mosquée Tabligh de la rue M. Nous appelons les Renseignements Généraux pour avoir des informations sur cette association. Cette association est connue et liée à la Mosquée... mais à ce jour rien ne lui a été reproché si ce n'est qu'elle a les mêmes statuts qu'une association qui a été interdite. Nous ne recrutons pas ce jeune homme, (information donnée au cabinet du Recteur).

- Semaine du 29 mars au 2 avril : lors d'un conseil de classe de 4^{ème} (dans l'établissement les élèves et la famille sont invités à participer au conseil quand on parle du cas de l'élève) ; le frère de l'élève G, amateur sportif de haut niveau, ami personnel du CPE, réagit violemment à propos d'un avertissement donné à son frère qui a insulté le professeur d'italien...Je lui rappelle que son frère avait en 5^{ème} le choix de plusieurs langues vivantes : l'italien, l'espagnol et l'arabe.... Là, Monsieur G réagit très violemment en disant : « et d'abord, quel arabe...c'est quoi l'arabe que vous enseignez ici ? Ce n'est pas le bon arabe... ». Je lui rappelle avec solennité que l'arabe enseigné au collège est l'arabe littéraire qui fait l'objet d'un programme officiel comme les autres langues vivantes enseignées dans les établissements de l'Education nationale... et que je ne pourrais tolérer cette remise en cause qui pour moi était une remise en cause de la loi française... et que la remise en question de l'enseignement que nous dispensons était pour moi très grave... et que je me réservais le droit de mettre en œuvre une procédure contre lui pour avoir tenu des propos diffamatoires envers l'Education nationale.

Pièce jointe

Une publication du Ministère des Affaires Islamiques, des Awqafs, de la Dawah et de la Prédication

*Le guide du pèlerin, de celui qui accomplit la visite pieuse et du visiteur de la Mosquée du Prophète
(Extrait)*

Violations des préceptes de l'Islam

(...)

4-2 Ceux qui disent que l'application de la législation islamique concernant les peines légales, telles l'amputation de la main du voleur ou la lapidation de l'adultère mariée, n'est pas conforme aux mœurs modernes actuelles.